Résumé de la politique d’exécution des ordres de Natixis

Octobre 2026

Résumé de la politique d'exécution de Natixis

Pour accéder au contenu complet de la Politique d'exécution de Natixis, merci de suivre le lien suivant :

https://natixis.groupebpce.com/fr/articles/directive-mif-politique-natixis/

Natixis, située dans l'Espace Economique Européen, se conforme aux exigences de la directive européenne 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers « MiFID II » quand elle vous fournit les services d'investissement suivants :

- Réception et transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers et
- Exécution d'ordres en votre nom.

En particulier, lors de l'exécution de vos ordres, nous prenons toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible, compte tenu des facteurs suivants[1] :

- le prix ;
- le coût ;
- la rapidité ;
- la probabilité de l'exécution et du règlement ;
- la taille,
- la nature de l'ordre ; ou
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Natixis détermine le meilleur résultat possible pour vous, sur la base du « **coût total** », composé du prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution[2] (c'est-à-dire toutes les dépenses exposées par vous et directement liées à l'exécution de l'ordre).

Nous prenons en compte de multiples critères qualitatifs pour sélectionner les lieux d'exécution sur lesquels exécuter vos ordres, notamment en évaluant et comparant les résultats qui seraient obtenus pour vous sur chacun des lieux d'exécution sélectionnés par notre politique d'exécution.

Retrouvez sur le lien suivant une sélection des plateformes d'exécution auxquelles Natixis fait le plus confiance pour honorer son obligation de meilleur résultat possible :

https://natixis.groupebpce.com/fr/articles/directive-mif-politique-natixis/

[1] Toute demande spécifique de votre part est considérée comme une instruction spécifique. Si Natixis accepte de traiter l'ordre, elle l'exécutera en respectant votre instruction et respectera son obligation d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de cet ordre. Pour autant, Natixis risque de ne pas pouvoir adopter les mesures prévues dans le cadre de sa politique d'exécution en ce qui concerne les éléments couverts par ces instructions

[2] Natixis ne reçoit aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement d'ordres vers une plateforme de négociation ou un lieu d'exécution particulier qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations

Nous attirons votre attention sur l'exécution d'ordres en dehors d'une plate-forme de négociation. En pareille situation, Natixis doit obtenir votre consentement exprès préalable avant de procéder à toute exécution d'ordres.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (« FCA ») a maintenu certaines dispositions du droit de l'Union européenne, y compris la référence à la directive européenne 2014/65/UE relative aux obligations de meilleure exécution (Best Execution) applicables aux entreprises britanniques concernées. Par conséquent, la présente politique couvre ces obligations.

Natixis se réserve le droit de mettre à jour sa politique d'exécution à chaque fois qu'un événement significatif, selon son appréciation discrétionnaire, viendrait avoir un impact sur cette politique. La politique mise à jour est publiée sur le site Internet de Natixis. **Surveillance de la politique d'exécution**

Natixis doit analyser la qualité d'exécution obtenue et contrôler que les meilleurs résultats possibles ont été obtenus pour ses clients. Cette analyse s'appuie sur des systèmes d'information et de traitement des données qui vont permettre de conduire les contrôles adéquats.

Des contrôles sont réalisés régulièrement afin de vérifier que la « meilleure exécution » a bien été obtenue et que la politique d'exécution est respectée.

En cas d'identification de défaillance, la remédiation suivra le processus applicable chez Natixis

Vous pouvez également nous adresser une demande pour vous assurer que Natixis a exécuté vos ordres conformément à sa politique d'exécution.